



# Force Ouvrière Restauration Ferroviaire



## Revendications des membres Force Ouvrière pour le Comité de travail Hiver 2015-2016.

### + Dispositions pour l'activité.

- ✓ *Nous demandons que toutes les règles appliquées en PLT le soient également en GQP.*
- ✓ *Application de l'article 5 des NAO 2015 pour les commerciaux et administratifs postés.*
- ✓ *Négociation d'un compteur de désidératas.*
- ✓ *10 repos par planning en construction planning.*
- ✓ *Impossibilité de faire 2 Tarbes en 7 jours.*
- ✓ *Aucune PS avant 7h00 juste derrière une Arn.*
- ✓ *Maintien de l'usage du samedi / dimanche avant une semaine de congés.*

### + Disposition pour les Trains neige.

- ✓ *Liste et montage des trains neige programmés.*
- ✓ *Demande de volontariat pour ces services.*
- ✓ *Volontariat pour les commerciaux seniors.*
- ✓ *Pas de transversale sur les retours des trains neige.*
- ✓ *Pas de trains neige en réserve.*
- ✓ *Réservation d'une place assise sur les HLP.*
- ✓ *Prise en charge du taxi pour les arrivées autre que la gare Montparnasse.*

### + Maintien des FS et PS.

### + Disposition pour les périodes de fortes activités.

- ✓ *Maintien des quatre plannings sans période de forte activité.*
- ✓ *Maintien des 143 heures maximum en période d'activité normale.*

### + Coupure sur fonction avec transversale.

- ✓ *Addition des coupures sur les fonctions avec une ou plusieurs transversales et déclenchement d'une chambre de jour lorsque l'addition est supérieure à 3 heures.*

### + Chambre de jour / découcher.

- ✓ *Maintien de la chambre pour les agents qui ont une PS après 11 heures.*
- ✓ *Octroie de la chambre de jour à 2 heures pour la période.*
- ✓ *5 découchés maximum par planning sauf pour les Tourangeaux.*
- ✓ *Pas de découcher avec une nuitée supérieure à 12 heures.*
- ✓ *1 seul découcher par planning avec une Fs postérieure à la Ps ou pour tous les découchers avec une Fs postérieur à la Ps, on ajoute 50% de la coupure de nuit dans la coupure à résidence.*
- ✓ *Découcher de plus de 25 heures Ps/Fs, 1 repos derrière.*

### + Réserve.

- ✓ *Maintien des horaires de Réserve.*
- ✓ *1 week-end samedi / dimanche positionné en PLT sur la période de réserve.*
- ✓ *Pas de fonction supérieure à 9h45 avant JNT pour les temps partiels ayant un seul JNT.*
- ✓ *Pas de shuintage sur les fonctions de réserve.*
- ✓ *Consigne de la fonction ou de l'heure de réserve 3 jours avant la date contre émargement.*

MPN, le 12 novembre 2015

Les membres de la commission planning  
Nathalie LECLERC & Eric COSSON